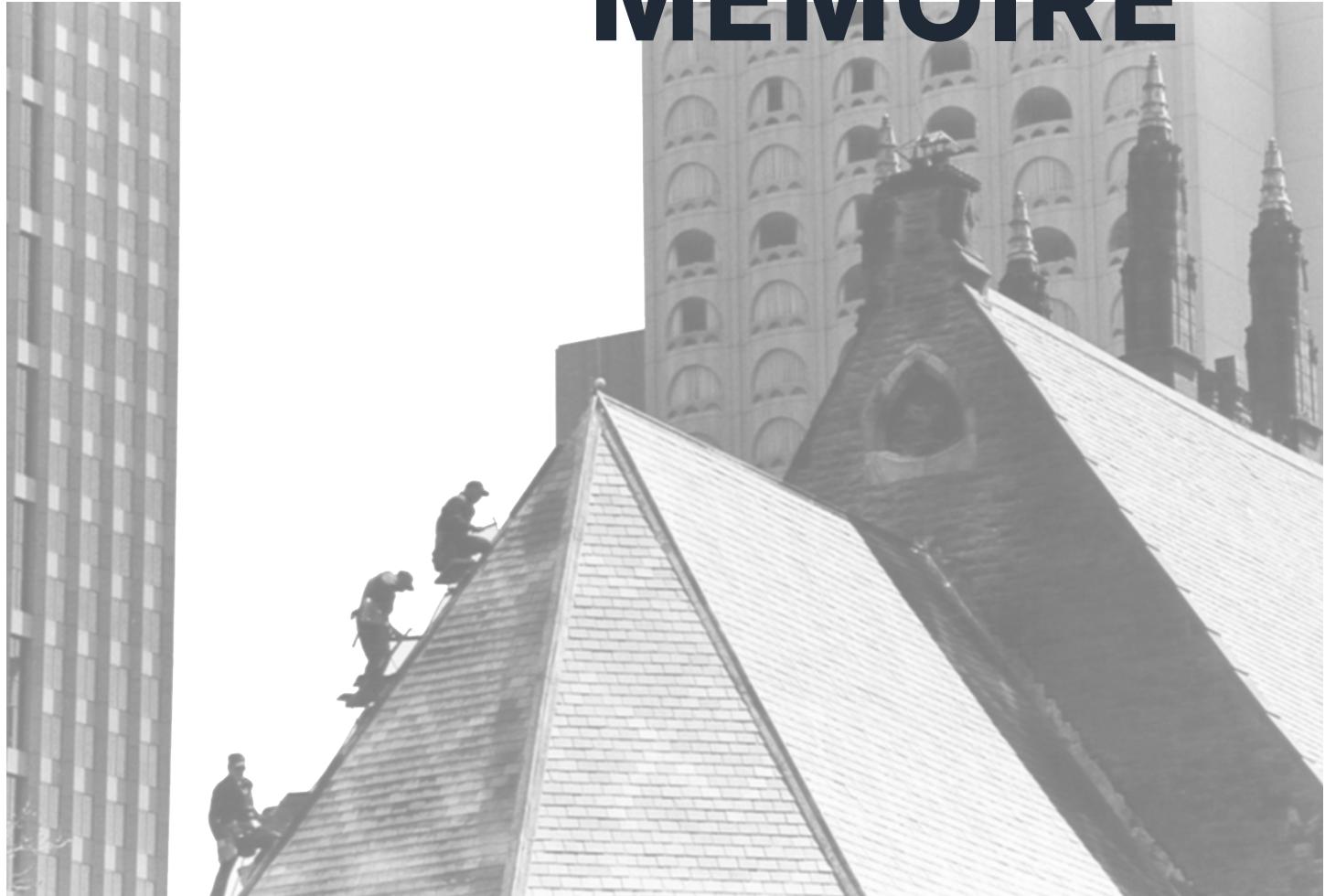


**Déposé par le  
Conseil du patrimoine  
religieux du Québec**  
**dans le cadre  
des consultations  
prébudgétaires 2026-2027**

**Conseil du  
patrimoine  
religieux**  
du Québec

**Gouvernement du Québec**  
**Janvier 2026**

# MÉMOIRE



# Résumé

Le patrimoine à caractère religieux constitue l'un des fondements les plus significatifs de l'identité culturelle, sociale et territoriale du Québec. Composé de milliers de lieux de culte, d'ensembles conventuels, d'œuvres d'art, d'archives et de paysages culturels, il représente un héritage collectif d'une valeur inestimable, mais aussi un actif fragile, confronté à des défis structurels majeurs.

Dans un contexte marqué par la diminution des communautés religieuses, l'augmentation des coûts d'entretien, la pression immobilière et les effets des changements climatiques, le maintien et la requalification du patrimoine religieux exigent une intervention publique soutenue, prévisible et adaptée aux réalités du terrain.

Par le présent mémoire, le Conseil du patrimoine religieux du Québec recommande au gouvernement du Québec de poursuivre son engagement financier et stratégique envers le patrimoine religieux, notamment par :

- la reprise et l'indexation des programmes suspendus ;
- la mise en place de mécanismes pluriannuels de financement ;
- l'accompagnement professionnel des projets de requalification ;
- l'intégration du patrimoine religieux aux priorités économiques, culturelles et environnementales du Québec.



# Le Conseil du patrimoine religieux du Québec

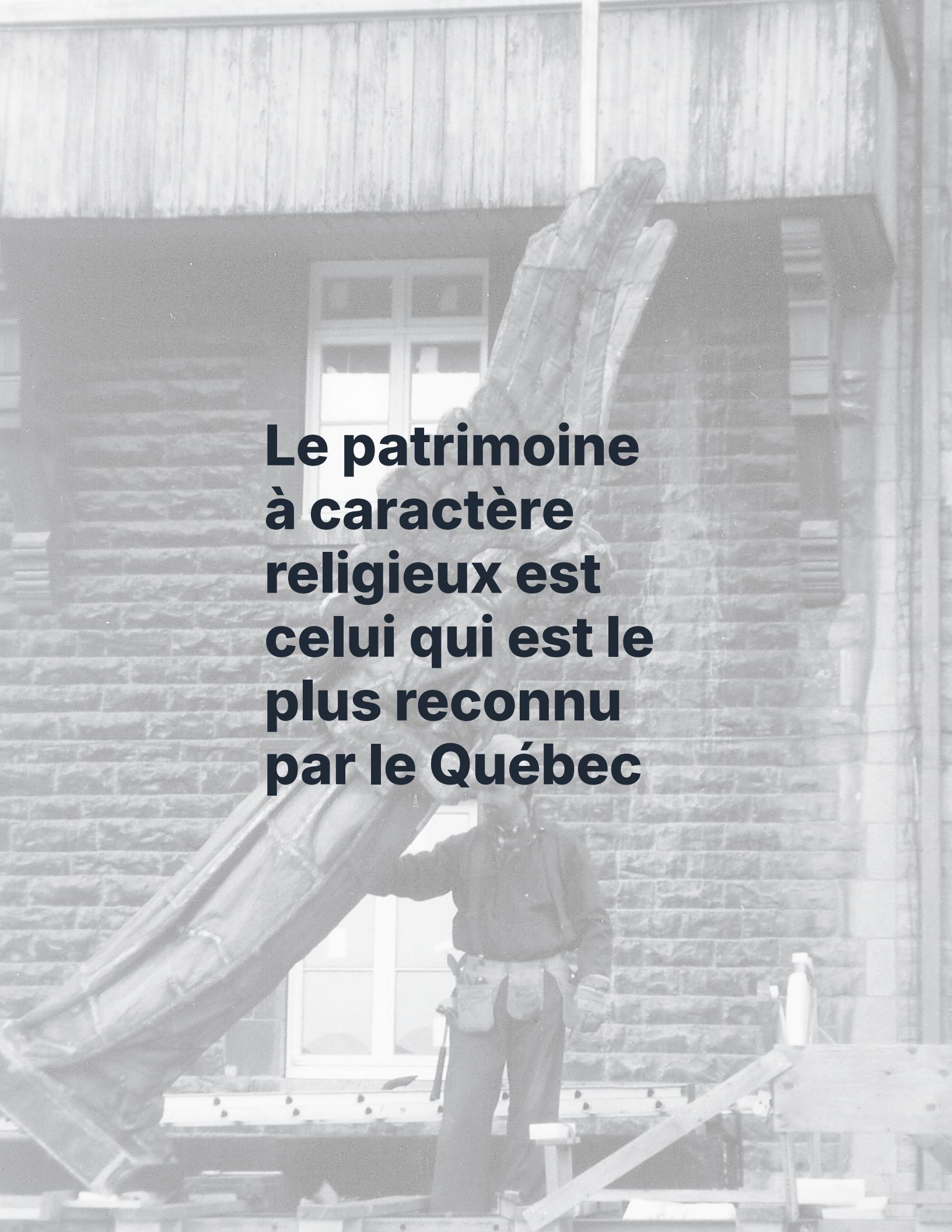
Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) est un organisme national reconnu pour son expertise en matière de conservation, de mise en valeur et de transmission du patrimoine religieux québécois. Il a réalisé des projets d'inventaire et a encadré la mise en œuvre de projets de mise en valeur, de colloques et de publications pour faire connaître le patrimoine religieux dans ses différentes formes et manifestations. Le CPRQ agit comme un catalyseur entre les communautés, les instances gouvernementales et les professionnels afin de sauvegarder ces lieux porteurs d'histoire et d'identité collective. Il contribue activement à la pérennité du patrimoine à caractère religieux du Québec tout en encourageant son intégration harmonieuse dans la vie sociale et culturelle des communautés.

Le CPRQ a développé un partenariat unique avec l'État québécois et les collectivités locales. Cette action distingue favorablement le Québec à travers le monde et a permis de réaliser des travaux de grande qualité et de réduire les menaces de démolition qui pèsent sur nombre d'édifices.

Depuis 1995, le gouvernement du Québec a reconnu la valeur du patrimoine mobilier et immobilier religieux et c'est pourquoi il a mis en place deux programmes de subventions administrés par le CPRQ ; un pour la restauration et l'autre pour la requalification de ces biens. Via ces deux programmes, le CPRQ a distribué auprès de 3 676 projets, 485 M\$ en subventions qui ont permis un investissement total de près de 731 M\$, témoignant de l'effet levier des programmes.

## Le CPRQ joue un rôle clé dans :

- l'accompagnement technique et stratégique des projets ;
- la gestion et la distribution de fonds publics dédiés ;
- le développement de pratiques innovantes de requalification ;
- la sensibilisation du public à la valeur du patrimoine religieux.



**Le patrimoine  
à caractère  
religieux est  
celui qui est le  
plus reconnu  
par le Québec**

# L'importance stratégique du patrimoine religieux pour le Québec

Selon le Répertoire du patrimoine culturel du Québec administré par le gouvernement du Québec, on retrouve 8 795 biens immobiliers et 47 150 biens mobiliers recensés sous la thématique du patrimoine religieux.

Ainsi, parmi l'ensemble des catégories de patrimoine, telles que le patrimoine agricole, industriel et autochtone, le patrimoine à caractère religieux est celui reconnu en plus grand nombre par le gouvernement du Québec, ce qui démontre son importance dans le paysage québécois ainsi que sa place dans l'identité du Québec. Il souligne le savoir-faire de ses artisans et des professionnels du passé et du présent.

## 1

### Un pilier de l'identité et de la mémoire collective

Le patrimoine religieux témoigne de plus de quatre siècles d'histoire, d'occupation du territoire et de développement social. Il structure les paysages urbains et ruraux et demeure un marqueur identitaire fort pour de nombreuses communautés.

Le patrimoine religieux est un élément important de l'héritage, de la culture et de l'histoire d'une société. Sa conservation bénéficie aux générations actuelles et futures.

## 2

### Un moteur de développement régional et local

Les bâtiments religieux contribuent à :

- la revitalisation des centres-villes et des villages;
- l'attractivité touristique et culturelle;
- l'économie sociale et communautaire;
- la lutte contre l'étalement urbain par la réutilisation du bâti existant.

## 3

### Un levier de développement durable

La conservation du patrimoine religieux s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable :

- réduction de l'empreinte carbone par la réhabilitation plutôt que la démolition;
- valorisation des matériaux et savoir-faire traditionnels;
- adaptation des bâtiments anciens aux enjeux climatiques.

**Sondage de la firme Ad Hoc réalisé du 12 au 16 février 2025 auprès de 500 Québécois âgés de 18 ans et plus :**

# 75 %

des répondants estiment que le patrimoine religieux du Québec est un héritage à préserver.

# 91 %

voient d'un bon œil qu'une église de leur quartier qui n'est plus utilisée pour des usages religieux soit transformée pour servir à des fins culturels ou communautaires, tout en conservant ses caractéristiques patrimoniales.

# 83 %

des répondants sont d'avis que le Gouvernement du Québec devrait maintenir ou augmenter les fonds dédiés à la transformation du patrimoine religieux en projets d'intérêt public ou à sa conservation.

# Les retombées économiques du patrimoine religieux

En 2025, le CPRQ a mandaté Aviseo Conseil pour estimer la contribution économique des investissements soutenus par les programmes de financement du patrimoine religieux.

**3 676**

Nombre de projets subventionnés depuis 30 ans

**731 M\$**

Investissements totaux depuis 1995

**0,50 \$**

Effet levier des subventions des deux programmes combinés

**1,17 \$**

Effet levier du programme de requalification

## Des investissements importants pour le patrimoine religieux

Dans les trente dernières années, le gouvernement du Québec a reconnu la valeur du patrimoine mobilier et immobilier religieux et c'est pourquoi il a mis en place deux programmes de subventions administrés par le CPRQ.

Via ces deux programmes, le CPRQ a distribué auprès de 3 676 projets, 485 M\$ en subventions. Ces subventions ont permis un investissement total de près de 731 M\$, témoignant de l'effet levier des programmes.

En effet, il est estimé que pour chaque dollar de subvention découlant des deux programmes, l'effet levier est de 0,50 \$ de contribution du milieu.

L'effet levier est encore plus important lorsqu'il s'agit du programme de requalification où pour chaque dollar investi par le secteur public, 1,17 \$ a été dépensé par le milieu.

Depuis 2020, où le programme de requalification des lieux de culte a été créé, la contribution des programmes de financement du CPRQ s'est accentuée.

Ce sont 138,5 M\$ qui ont été subventionnés à travers 865 projets dans les cinq dernières années, permettant des investissements totaux de 230,4 M\$, soit l'équivalent à 46,0 M\$ en moyenne par année.

## Des dépenses d'investissement de plus de 46,0 M\$ en moyenne sur cinq ans

Ces dépenses ont soutenu un total de 39,0 M\$ en valeur ajoutée pour le Québec, soit 31,2 M\$ découlant directement des investissements et 7,7 M\$ en retombées induites.

Les différentes régions bénéficient de 0,5 M\$ à 5,0 M\$ en valeur ajoutée selon l'importance des investissements ayant été réalisés.

De plus, les investissements ont soutenu 318 emplois en équivalent temps complet (ETC) en moyenne par année, dont la majorité provient du secteur de la construction.

Les gouvernements du Québec et du Canada bénéficient également de revenus fiscaux et de parafiscalité de respectivement 8,5 M\$ et 3,5 M\$.

Sommaire des retombées économiques et fiscales à venir (CAPEX)  
Québec, moyenne sur 5 ans (2020-2021 à 2024-2025); en \$

	Retombées des investissements	Retombées induites	Total
Valeur ajoutée (en M\$)	31,2	7,7	39,0
Emplois soutenus (en ETC)	257	61	318
Revenus fiscaux et de parafiscalité (en M\$)	6,7	2,8	8,5
Qc Can.	1,8	0,7	3,5

# Les retombées économiques du patrimoine religieux

## Les retombées économiques touristiques du patrimoine religieux contribuent à plus de 62 M\$ à l'économie québécoise

Selon les chiffres d'achalandage de huit lieux patrimoniaux à vocation religieuse, tout près de 5,5 millions de personnes ont visité ces lieux en 2024.

Parmi ces visiteurs, un peu plus de 325 000 sont venus au Québec surtout et en partie pour visiter un lieu historique et patrimonial. Ces visiteurs ont ainsi généré des retombées économiques additionnelles via leurs dépenses touristiques.

En somme, l'achalandage touristique attribuable au patrimoine religieux a généré, en 2024, un peu plus de 60 M\$ en valeur ajoutée et a soutenu 883 emplois ETC au Québec.

Tout comme pour les dépenses d'investissement, les gouvernements ont pu compter sur des revenus fiscaux. Le gouvernement du Québec a perçu 23,0 M\$ et le gouvernement fédéral, 9,4 M\$.

**62,8 M\$**

Valeur ajoutée

**23,0 M\$**

Revenus fiscaux et de parafiscalité pour le gouvernement du Québec

**883**

Emplois ETC soutenus

**9,4 M\$**

Revenus fiscaux et de parafiscalité pour le gouvernement du Canada

Les retombées touristiques attribuables au patrimoine religieux génèrent à elles seules plus de revenus fiscaux pour le Québec que le montant des subventions.

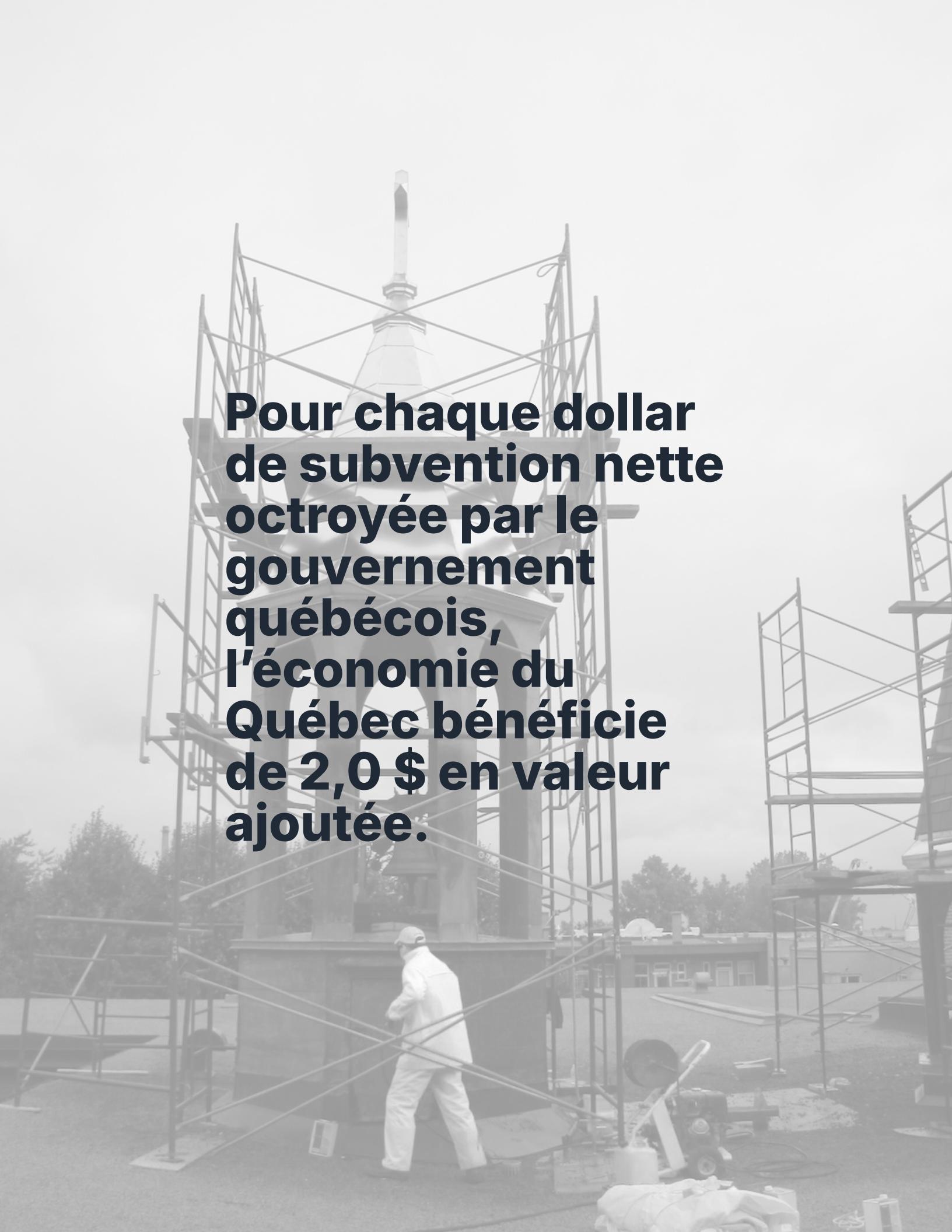
## Une contribution à l'économie qui va au-delà des subventions octroyées par les programmes de financement

Depuis les cinq dernières années, les deux programmes administrés par le CPRQ ont octroyé en moyenne 27,7 M\$ en subvention par année, permettant de soutenir un peu plus de 39 M\$ en valeur ajoutée.

Si on considère uniquement les revenus fiscaux et de parafiscalité perçus par le gouvernement du Québec, unique bailleur de fonds pour les programmes de financement, les subventions nettes, soit les véritables coûts de financement, se sont chiffrées en moyenne à 20,7M\$ pour le Québec.

En comparant la valeur ajoutée soutenue par les investissements par rapport à la subvention nette octroyée par le gouvernement du Québec, on constate que le bénéfice d'investir est positif pour l'ensemble de l'économie.

L'effet multiplicateur est obtenu en comparant les subventions nettes des recettes fiscales avec la valeur ajoutée soutenue par les investissements liés au patrimoine religieux.



**Pour chaque dollar de subvention nette octroyée par le gouvernement québécois, l'économie du Québec bénéficie de 2,0 \$ en valeur ajoutée.**

# Enjeux et défis actuels

**1**

## La fragilité financière des propriétaires

La majorité des lieux de culte sont détenus par des organisations disposant de ressources limitées. Les coûts liés à la restauration, à l'entretien et à la mise aux normes dépassent largement leur capacité financière.

**2**

## L'urgence d'intervenir

Chaque année, des bâtiments patrimoniaux sont vendus, transformés sans encadrement adéquat ou démolis, entraînant une perte irréversible pour le patrimoine collectif.

**3**

## La complexité des projets de requalification

Les projets de requalification exigent des études techniques, une expertise spécialisée, des montages financiers complexes et un accompagnement à long terme.

## Recommandations

**Relancer les programmes suspendus consacrés au patrimoine religieux et bonifier l'enveloppe budgétaire à 35 M\$,** afin de refléter l'augmentation des coûts de construction, et **mettre en place un financement pluriannuel**, permettant une meilleure planification des projets sur plusieurs années, une plus grande efficacité dans l'utilisation des fonds publics et pour offrir de la prévisibilité.

**Renforcer le soutien aux projets de requalification,** notamment ceux à vocation culturelle, communautaire et sociale et **accroître les ressources dédiées à l'accompagnement professionnel**, incluant l'expertise technique, juridique et financière.

**Intégrer le patrimoine à caractère religieux aux stratégies gouvernementales** en matière de développement durable, de culture, de tourisme et de revitalisation des territoires et **encourager les municipalités dans leurs initiatives** de protection et de mise en valeur du patrimoine à caractère religieux.



# Conclusion

**Le patrimoine religieux du Québec est à un moment charnière de son histoire. Les décisions budgétaires prises aujourd’hui détermineront la capacité des générations futures à bénéficier de cet héritage collectif.**

**Le Conseil du patrimoine religieux du Québec invite le gouvernement du Québec à réaffirmer, dans le cadre du budget 2026-2027, son leadership et son engagement envers la sauvegarde et la transmission du patrimoine religieux, au bénéfice de l’ensemble de la société québécoise.**

